

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq se sont réunis à la salle polyvalente Ty Ar Pélem de Saint-Nicolas-du-Pélem sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Annie	BENION	Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	Présente
Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	Absent
Claude	BERNARD	Titulaire	ST-YGEAUX	Excusé
Baptiste	LE ROUX	Suppléant	ST-YGEAUX	Excusé
Eric	BERNARD	Titulaire	DUAULT	Absent
Eric	LE ROUX	Suppléant	DUAULT	Absent
Marie-Paule	LE BOURDOULOUS	Titulaire	LOHUEC	Excusée
Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	Absent
Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	Excusé
Dominique	HUON	Suppléant	MAEL-PESTIVIEN	Excusé
Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	Présent
Pierre-Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	Absent
Daniel	CORNÉE	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
Nolwenn	BURLLOT	Suppléant	ROSTRENEN	Absente
		Titulaire	KERGRIST-MOELOU	
Denise	DUNCANSON	Suppléant	KERGRIST-MOELOU	Absente
Gérard	TANGUY	Titulaire	TREOGAN	Excusé
Laurent	BOURLES	Suppléant	TREOGAN	Excusé
Christian	DAVID	Titulaire	ST-NICODEME	Excusé
Eric	GUYOMARD	Suppléant	ST-NICODEME	Absent
Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN-LEHART	Présente
Cédric	LE LAY	Suppléant	SENVEN-LEHART	Absent
Véronique	DILLASSER	Titulaire	PLOURAC'H	Excusée
Alain	LE COANT	Titulaire	PLOURAC'H	Excusé
Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	Absent
Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	Absent
Georges	GALARDON	Titulaire	STE-TREPHINE	Présent
Richard	LE DREFF	Suppléant	STE-TREPHINE	Absent
Raymond	GÉLÉOC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	Excusé

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
PROJET - REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Benoît	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	Absent
Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	Absent
Vanessa	TASSET	Suppléant	PAULE	Absente
Rémy	GUILLOU	Titulaire	PLOUISY	Absent
Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	Absent
Hubert	HINAULT	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Michel	HUBY	Titulaire	KERPERT	Présent
Jean-Claude	MAHE	Suppléant	KERPERT	Absent
Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	Présent
Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	Absente
Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	Présente
Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	Absent
Catherine	BOUDIAF	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présente
		Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	
Jacques	LAMBERT	Titulaire	ST-SERVAIS	Présent
Mickael	LE CERF	Suppléant	ST-SERVAIS	Absent
Bernadette	LE BOËDEC	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Présente
Jean-Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Absent
Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Excusée
		Suppléant	MAEL-CARHAIX	
Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Absent
Alexandre	PETIT	Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
Nicolas	LE CAROFF	Titulaire	LE MOUSTOIR	Présent
Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	Excusé
Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	Présent
Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	Absente
Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Excusé
Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL-CARHAIX	Excusé
Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Excusée
Corinne	LE BIHAN	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Excusée
		Titulaire	CALLAC	Absent
Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	Excusé
Guy	LE YOUDEC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Présent
Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	Absent
Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	Absent
Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Excusé
Raoul	RIOU	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent
Gwen	LUCAS	Titulaire	ST-CONNAN	Présente
Michel	LE BARS	Suppléant	ST-CONNAN	Absent
Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	Absent
Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	Absent

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Excusée
Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Excusée
Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	Excusé
Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	Excusée
Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Présente
Marie-José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	Absente
Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	Présent
Zofia	PINSON	Suppléant	LANRIVAIN	Excusée
Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	Présent
Xavier	CERTAIN	Suppléant	GOUAREC	Présent
Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Jean-Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	Excusé
Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	Excusé
Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	Excusée
Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	Présent
Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	Absente
Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	Absente
Daniel	LE MOIGNE	Titulaire	PLUSSULIEN	Excusé
Xavier	GOUBIN	Suppléant	PLUSSULIEN	Présent
Pierre-Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	Excusé
Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	Présent
Jean-Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	Excusé
Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT-PESTIVIEN	Excusé
Christophe	LE DANTEC	Titulaire	GLOMEL	Présent
Christine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	Absent
Jacques	TROËL	Titulaire	ST-GILLES-PLIGEAUX	Excusé
Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	ST-GILLES-PLIGEAUX	Présent
Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	Présente
Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	Absente

Véronique DILASSER à Alain KERBIRIOU.

Assistaient également : Louise BUHÉ, Florence METAYER (SMAEP KBA)

Madame PINTO Geneviève a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégués en exercice : 52

Présents : 28

Votants : 29

Quorum à atteindre : 27 présents.

Le quorum est atteint : oui

En préambule, Monsieur le Président souhaite rendre hommage à M. LE QUEFFINEC François délégué à Callac, pour son investissement au sein du syndicat.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

Depuis le Comité Syndical du 20 novembre 2025, Monsieur le Président a signé :

- Un devis de 6 620,00 € HT (soit 7 944,00 € TTC) avec ADH Services TP pour l'entretien des arbres de St-Symphorien en vue de la pose de la nouvelle clôture.

ORDRE DU JOUR

**Avant lecture de l'ordre du jour,
Monsieur le Président soumet à l'assemblée un ajout à l'ordre du jour à la demande
de la trésorerie : indemnités de déplacements des élus.**

Les membres du Comité Syndical valide à l'unanimité cette modification.

- Approbation du procès-verbal du Comité du 20 novembre 2025
- Décision modificative n°4 – 2025
- Présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable par le bureau d'étude TPAE
- Débat orientations budgétaires 2026
- Indemnités de déplacements des élus
- Questions diverses

PROCES-VERBAL

1- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 novembre 2025

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025.**

2- Décision modificative n°4 – 2025

Monsieur le Président explique que la décision modificative n°4 du Budget primitive 2025 est nécessaire pour pouvoir verser les indemnités au Président et aux Vice-Présidents sur le mois de décembre 2025 ainsi que rembourser les frais kilométriques à l'ensemble des élus s'étant déplacés pour les différentes réunions de l'année 2025. Des crédits étaient manquants dans ces sections.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

22321	SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT	DM n°4 2025
Code INSEE	SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM4-2025

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532 : Frais de mission	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 600,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat,
Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative n°4
suivante du budget de l'exercice 2025 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve la décision modificative n°4 comme présentée ci-dessous.**

3- Présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable par le bureau d'étude TPAE

Le Syndicat a réalisé une étude diagnostic et un schéma directeur de ses ouvrages et réseaux d'eau potable afin d'assurer une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte le développement du territoire.

Afin de maîtriser la performance de ses réseaux et assurer une meilleure gestion de celui-ci, le Syndicat s'est engagé dans l'amélioration de la connaissance de leur fonctionnement.

Elle souhaite s'assurer que son système de production, stockage et de distribution obéit aux exigences réglementaires et de sécurité sanitaire afin de pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée.

L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale du service de l'eau potable et des infrastructures existantes et futures.

Un comité de pilotage a été mis en place dès le démarrage de l'étude.

Pendant deux ans, le bureau d'études accompagnant la collectivité a été TPAE. Il présente aujourd'hui le schéma directeur du Syndicat, son plan prévisionnel d'investissement sur les 20 prochaines années ainsi que le schéma de distribution.

Le projet a fait l'objet de présentation régulière au sein du COTECH et du COPIL composés

pour celui-ci. Les différentes phases du schéma directeur ont été validées au fur et à mesure par le COPIL.

Cf : document joint

M. LEMOINE fait une présentation du schéma directeur et du schéma de distribution débutés en 2023 et terminés en décembre 2025.

La présentation sera condensée et se concentrera sur les points les plus importants.

M. LEMOINE présente les objectifs du schéma directeur :

- *Comment fonctionne le réseau, quelles sont les difficultés rencontrées. Une représentation fine du réseau a été réalisée pour permettre de confronter la modélisation à la réalité de terrain par le biais de capteurs.*
- *L'évaluation de l'impact du dérèglement climatique sur notre ressource. Une convergence dans toute la documentation et littérature met en avant l'importance de sensibiliser à l'épuisement de la ressource en eau.*
- *Etude plus précise sur la possibilité d'utiliser les nouvelles ressources (puits, meilleure captation...).*
- *Analyse des scénarios possibles : que fait-on après toute ces phases de bilan. Sécurisation du réseau avec des analyses économiques comportant la gestion patrimoniale. Plusieurs scénarii possibles.*
- *PPI : financement et l'impact sur le prix de l'eau.*
- *Etude du PGSSE : une nouvelle réglementation à mettre en œuvre en 2027.*

M. LEMOINE présente le fonctionnement du syndicat :

- *Rappel de quelques chiffres : volume mis en distribution importé à 65 % via le SMKU. Les réseaux ont été construits dans les années 1975 à 1985. Il a une soixantaine d'année et vont devoir être remplacés. Les indicateurs de performance précisent la perte sur le volume, rendement variable, linéaire moins élevé. L'objectif de rendement du Syndicat est 86 %.*
- *Le Syndicat possède 14 ouvrages de production, 27 ouvrages de stockages, 17 surpresseurs, 164 compteurs ou débitmètres sur réseau, 151 équipements de régulation de pression sur réseau, 20 chloration. Peu d'abonnés pour un grand linéaire du fait de la ruralité du territoire.*
- *Un état des lieux a été réalisé afin de bien inspecter tous les équipements et structures. Certains sites posent questions.*
- *Etude sur les potentiels de captage : fragile, performant ou très performant, la variation peut aussi s'expliquer selon les saisons et la fragilité de certains captages en période de basses eaux. D'autres sont moins impactés. Certains captages font apparaître la présence de nombreux pesticides et une qualité d'eau dégradée.*
- *Quelques petits travaux sont à prévoir sur les clôtures. Des puits abandonnés sont à remettre en service.*
- *2 réservoirs sont inquiétants (Calanhel et Kerseville).*

M. LEMOINE continue la présentation du diagnostic :

- *Concernant le fonctionnement du réseau, peu de secteurs ont une pression faible. La problématique principale est liée à la pression élevée du fait de la situation géographique (vallonnée). Une réparation est toujours plus fragile.*
- *La chloration est satisfaisante sur le réseau.*
- *Sur les compteurs de sectorisation dans les sous-secteurs définis, les débits importants sont souvent signe de fuites en particulier la nuit. Sur certains secteurs, il conviendra de rechercher les zones de fuite car non expliquée par le syndicat ou l'exploitant.*
- *La sectorisation : tous les compteurs qui permettent de rechercher les fuites, est très performante. Il est prévu que certains secteurs soient redécoupés. Une priorisation*

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

a été mise en place sur les secteurs où des fuites pourraient existées.

- Un potentiel d'optimisation de la ressource avec des puits pourrait permettre une optimisation de la ressource.
- Le besoin en eau se base sur la consommation et sur la sobriété des usagers. La consommation a continué d'augmenter jusqu'en 2022 et depuis une sobriété commence à être constaté du fait de prise de conscience des usagers de limiter sa consommation et surtout de l'optimiser. Cela permet de définir une vision sécuritaire du besoin.
- La gestion patrimoniale est basée sur une analyse multicritère du réseau. Un choix a été fait par le syndicat à la suite de la présentation de différents scénarii en COPIL. Il fallait arbitrer les travaux sur les conduites et tendre vers 1% de renouvellement par an. C'est le minimum à faire par an et recommandés par le SDAEP 22. Un effort financier devra être fait concernant le renouvellement de réseaux. Des durées concernant les différentes priorités ont été définies. Le montant d'investissement oscille entre 2.2 et 2.6 millions d'euros par an.

M. LEMOINE fait un point sur le schéma de distribution :

- Il s'agit du zonage de distribution d'eau potable qui permet de définir quelles zones sont desservies. Il a été proposé d'intégrer dans le schéma de distribution, les secteurs déjà desservis, les zones U et 1AU des PLU et PLUi (pour les communes qui en disposent) en lien avec le développement du territoire, les demandes de raccordement situées dans une zone tampon de 100 m autour du réseau actuel. Une étude pourra se faire au cas par cas selon la demande de raccordement au réseau pour les entreprises et les exploitations agricoles. En deçà d'un hameau de 4 maisons, les demandes de raccordement seront refusées, les autres demandes seront étudiées au cas par cas. Le fait d'avoir un schéma permet de sécuriser le syndicat. Tout ce qui est hors schéma permet de refuser un raccordement. Même si une procédure devait être fait auprès du tribunal administratif.

M. LEMOINE rappelle les 4 objectifs qui ont été définis avec 16 axes d'actions :

- Sécurité des accès et du personnel : ex barres anti-chutes ;
- Réhabiliter et optimiser les sites de production ;
- Réhabiliter et optimiser les sites de traitement ;
- Réhabiliter et optimiser les réservoirs ;
- Améliorer la qualité de l'eau : révision des périmètres de protection de captages ;
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée : analyseur de chlore et renouvellement de réseaux en lien avec les CVM ;
- Aménagement des pressions pour avoir en moyenne 6 bars ;
- Aménagement pour l'interconnexion des unités ;
- Aménagement pour réduire l'achat d'eau ;
- Schéma de distribution ;
- Réduction des pertes en eau par la sectorisation ;
- Plan renouvellement conduite avec 1% de renouvellement ;
- Renouvellement compteur d'abonnés 15 ans en moyenne de durée de vie, compteurs nouvelle génération télérelève par exemple ;
- Mise en œuvre du PGSSE ;
- Gestion patrimoniale ;
- Plan sobriété par l'abonné.

Tous ces axes ont amené à définir un programme pluriannuel d'investissement de 70 millions d'euros sur 20 ans. Les subventions pouvant être mobilisées ont été intégrées. Tous les travaux sont priorisés. Les conduites liées à une problématique CVM doivent être changées et font partie des priorités.

Pour financer le PPI, un ajustement des recettes est à prévoir et donc l'impact sur le prix de l'eau. 5 scénarios ont été étudiés selon certaines caractéristiques sur une durée de 20 ans :

- Scénario 1 : financement du PPI à 100%, forte augmentation au début puis une certaine stabilité ;*
- Scénario 2 : renouvellement des conduites sur autofinancement et emprunt pour les gros investissements, scénario le plus raisonnable ;*
- Scénario 3 : 50% d'autofinancement, 50% d'emprunt ;*
- Scénario 4 : augmentation prix de l'eau de 5 % par an, 41% d'autofinancement et 59% par an d'emprunts ;*
- Scénario 5 : augmentation prix de l'eau de 9,8 % par an, 100 % d'autofinancement ;*

A partir du scénario 3, il n'est pas sûr qu'autant d'emprunt soit possible auprès des banques.

M. LEMOINE réalise le bilan du schéma directeur, le but est de définir une feuille de route sur les investissements à faire. Tous les ans entre 3.5 et 4.5 millions d'euros de travaux sont nécessaires sur les 20 prochaines années. La capacité d'autofinancement actuelle est très bonne. Cela permet d'avoir une meilleure base de réflexion. Des investissements assez lourds sont à prévoir.

M. GALARDON demande s'il est possible d'avoir moins d'investissement au début ?

Mme BUHE indique que plus on attend, plus le patrimoine se dégrade, les réseaux sont très vieillissants. Comme indiqué dans le rapport du schéma directeur, les infrastructures ont pour la plupart une soixantaine d'années. Le risque est déjà omniprésent et il est nécessaire de le résoudre au plus vite.

M. LE YOUDEC demande s'il est possible de faire pression sur le délégataire pour qu'il indique que les problèmes de fuites ont été réglés. Les citoyens seront-ils d'accord pour supporter une augmentation du prix de l'eau sur leur facture. Le risque serait de perdre des abonnés qui se tourneraient vers d'autres systèmes.

Mme BUHE indique que le patrimoine est en très mauvais état et doit être rénové. Par exemple à St Delon, les murs, à l'intérieur du réservoir, tombent mais ce réservoir permet d'alimenter une demi-douzaine de communes, sans celui-ci les communes n'auraient plus d'eau potable. Les conduites, par exemple à Rostrenen, sont extrêmement dégradées.

Mme ROUXEL demande si une part du financement est consacrée à l'acquisition de parcelles pour limiter l'utilisation des pesticides ?

M. le Président indique que de nombreuses acquisitions foncières sont en cours dans les périmètres de protection afin de limiter l'usage des produits phytosanitaires et préserver la qualité de l'eau.

Mme ROUXEL indique avoir participé à une réunion où l'on indiquait que les quantités d'eau disponibles étaient à la baisse pour les futures années. Elle se demande si lors de l'étude, le Syndicat n'a pas été un peu optimiste.

M. LEMOINE indique que lors de l'étude, le solde d'eau disponible est positif car le Syndicat a décidé de rouvrir des puits fermés et donc d'augmenter la ressource disponible.

Mme BENION indique que les habitants doivent s'habituer à payer l'eau plus chère et que c'est le rôle des élus de préciser que le prix de l'eau augmentera indéniablement du fait de sa rareté.

Mme LUCAS demande si l'on peut avoir la carte sur la priorisation des conduites à

Considérant :

- Les éléments de présentation des orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2026 contenus dans le rapport ci-joint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2026 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.**

5- Indemnités de déplacement des élus

Les membres du SMAEP KBA peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions (art L.5211-13 du CGCT) à l'exception du Président et des Vice-Présidents :

- Du comité syndical,
- Du bureau syndical,
- Des commissions instituées par délibération dont ils sont membres,
- Des comités consultatifs prévus par l'article L.5211-4-1 du CGCT,
- Des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent le SMAEP KBA.

Le Président propose de procéder au remboursement de ces frais de déplacements, selon les textes en vigueur (Décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêtés du 26 février 2019 et du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques) avec effet rétroactif sur l'année 2025.

Les membres doivent pour cela fournir impérativement un relevé d'identité bancaire au secrétariat du SMAEP KBA ainsi que la carte grise du véhicule indiquant le nombre de chevaux fiscaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise le Président à procéder au remboursement des frais de déplacement, selon les textes en vigueur (Décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêtés du 26 février 2019 et du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques) avec effet rétroactif sur l'année 2025.**

6- Questions diverses

Prochaine réunion du comité le 26 février 2026 avec vote du budget.

Le Président,
Alain KERBIRIOU



La secrétaire de séance,
Geneviève PINTO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Geneviève Pinto", written over a faint circular stamp.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

renouveler. La carte sera envoyée avec la présentation.

M. CORNEE demande si une baisse de pression est nécessaire sur certains secteurs. M. LEMOINE indique que les baisses de pressions sont traitées localement par la mise en place de stabilisateurs de pression.

M. RAOULT demande si les fuites sont répertoriées. M. LEMOINE répond que l'ensemble des casses sont bien identifiées par les délégués.

M. le Président remercie M. LEMOINE pour son travail très documenté et son investissement. Un très gros travail a été réalisé, auprès des communes, par exemple pour connaître leurs besoins mais aussi lors des réunions du COPIL et du COTECH. Cette base de données sera investie et très largement utilisée pour les prochaines années.

Après avoir pris connaissance du schéma directeur et du schéma de distribution et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat,**
- **Approuve le plan prévisionnel d'investissement sur 20 ans,**
- **Approuve le schéma de distribution.**

4- Débat orientations budgétaires 2026

En vertu du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, il est fait obligation aux syndicats comprenant une commune de plus de 3 500 habitants de mener un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M49.

Il concerne donc le budget principal du Syndicat.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être présenté car il existe, au sein du syndicat, une commune de plus de 3 500 habitants.

Les chiffres sont issus du CFU provisoire.

Ce document reprend les principaux postes investissement et fonctionnement : recettes et dépenses.

Un focus est présenté sur les différentes sections, cf document joint.

En conclusion : un certain nombre de projets ont été réalisés, mais il en reste beaucoup. Les perspectives pour 2026 : un marché à bons de commandes sera passé, optimisation de la production de l'eau à Callac. Divers travaux de sécurisation sont à prévoir. Réhabilitation de plusieurs réservoirs et/ou stations. Mise en place de compteurs de sectorisation sur le secteur Centre Bretagne/Pélem.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,